

Morez, le 11 janvier 2012

Le Maire de Morez

A

Monsieur Guy BALLAND et le
Comité de soutien à la Transjurassienne
Route de la Pointe Percée
39400 MORBIER

OBJET : Parcours Transjurassienne
N/REF : secrétariat général JPS/DTP
E-mail : secretariat@mairie-morez.fr
Copies : Trans'Organisation

Messieurs,

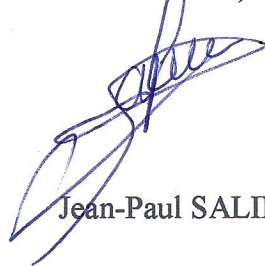
J'accuse réception de votre courrier du 8 janvier courant concernant l'affaire citée en objet et qui a retenu toute mon attention.

Par la présente, j'ai le plaisir de vous informer de mon soutien à votre action et que je suis tout à fait favorable à l'utilisation par la Transjurassienne des pistes existantes actuelles ouvertes au public durant tout l'hiver. Je suis ainsi pleinement favorable au tracé actuel du parcours Lamoura – Mouthe.

Espérant avoir répondu à votre requête,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Jean-Paul SALINO



Commune
adhérente



M A I R I E
**LES
ROUSSES**
HAUT JURA
VILLAGE ET HAMEAUX

M. Guy BALLAND
Les Marais
39400 MORBIER

Les Rousses, le 17 janvier 2012
Référence : BM/ST

Monsieur, Cher ami,

Lors de la réunion qui s'est tenue au Fort des Rousses, dans les locaux de la Communauté de Communes, le jeudi 12 janvier 2012, nous avons fait mention de votre courrier.

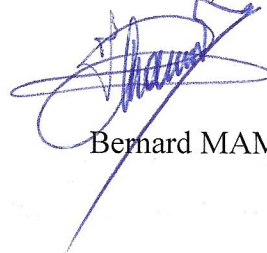
Plusieurs élus destinataires de votre lettre étaient présents. Nous avons décidé de confirmer de façon collégiale et collective que nous soutenons et défendons la Transjurassienne pour sa dynamique sportive, médiatique et économique.

Nous sommes très attachés à cette épreuve emblématique et patrimoniale des Montagnes du Jura et de Franche-Comté, que nous aidons par ailleurs financièrement, humainement et techniquement.

Avec mes encouragements solidaires, je vous transmets, Monsieur et Cher ami, mes cordiales et sportives salutations.

Au nom des élus signataires,

Le Maire,



Bernard MAMET



P.J. Signatures des élus présents



AR PREFECTURE

025-212504138-20120110-DEL2012_11-DE
Regu le 17/01/2012

Le Maire certifie que :

- le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 17 janvier 2012
 - la convocation du Conseil avait été faite le 4 janvier 2012
 - le nombre de membres en exercice est de 15
 - le nombre de membres présents est de 15
 - le nombre de membres votants est de 15
- (Exécution des articles L121-10, R121-7, L121-11, L124-3, R124-2, L121-17, R121-9 du Code des communes)

COMMUNE DE MOUTHE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 janvier 2012

Le dix janvier deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune de Mouthe s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth RAMPANT, Maire de Mouthe, à la suite de la convocation qui a été adressée le 4 janvier 2012.

Etaient présents tous les membres

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mr ABID Bruno, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Affaire n° 11 – Comité de soutien de la Transjurassienne

Le maire informe le Conseil Municipal que le Comité de soutien de la Transjurassienne représenté par M. Guy Balland, sollicite la position du Conseil Municipal de Mouthe sur l'avenir de la Transjurassienne, aujourd'hui en péril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- atteste à l'unanimité son soutien à cette compétition de renommée
- est favorable à l'utilisation des pistes de ski existantes actuelles ouvertes au public
- accepte de formaliser d'une manière nette et sans équivoque en acceptant que le parcours actuel Lamoura-Mouthe soit reconnu d'utilité publique.

Le Maire,
Elisabeth Rampant



